



Introduire le comparatisme en France : les “Introductions” de M. Bréal à la Grammaire comparée de F. Bopp

Gabriel Bergounioux

► To cite this version:

Gabriel Bergounioux. Introduire le comparatisme en France : les “Introductions” de M. Bréal à la Grammaire comparée de F. Bopp. Les linguistes allemands du XIXème siècle et leurs interlocuteurs étrangers, Editions de la Société de Linguistique de Paris, 2020, Les linguistes allemands du XIXème siècle et leurs interlocuteurs étrangers. halshs-03041868

HAL Id: halshs-03041868

<https://shs.hal.science/halshs-03041868>

Submitted on 5 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduire le comparatisme en France : les “Introductions” de M. Bréal à la Grammaire comparée de F. Bopp

Abstract

From 1866 to 1872, the French translation of the second edition of F. Bopp's *Vergleichende Grammatik* was published. M. Bréal, who was entrusted with its implementation by decision of the Ministry of Public Instruction, preceded each of the four volumes with a detailed "introduction". While the first of these presentations is primarily intended to introduce the reader to a new way of doing linguistics (the Ecole Pratique des Hautes Etudes was created in 1868), the next three are rather a summary of the book's content. After a reminder of the conditions under which comparisons were received in France in the second half of the 19th century, we try to show how Bréal's work was part of a broader project: to create a Parisian school of historical linguistics that would be able to compete - peacefully - with Germany. In his comments, he points out the difficulties raised by Bopp's proposals, particularly in the phonetic analysis of the data. The example of the discussion between Bopp and Grimm (about the relationship between vocalism and morphology) and the analyses developed by Bréal will illustrate this point.

1. Le comparatisme dans l'enseignement supérieur et la carrière de Bréal

Le contexte du transfert de savoir qui s'opère dans les sciences historiques et philologiques depuis l'Allemagne (Espagne & Werner 1990 ; Rabault-Feuerhahn & Trautmann-Waller 2008) et qui remodèle les formes et les contenus de l'enseignement supérieur en France dans le dernier tiers du XIX^e siècle correspond à un bouleversement des équilibres continentaux suite aux transformations politiques survenues en Europe.

La réalisation des unités italienne et allemande, qui se sont accomplies avec le soutien ou du moins la neutralité de Napoléon III, a abouti à l'émergence d'états qui avaient la capacité de remettre en cause les prétentions hégémoniques de la France. Les réticences

étaient d'autant plus vives que le pangermanisme, comme l'irrédentisme, fondait ses prétentions territoriales sur la réunion dans une même entité politique de populations ayant en partage la même langue littéraire. La grammaire comparée, en regroupant les langues en autant de familles disjointes, et, à l'intérieur de chacune d'elles, en sous-ensembles nettement contrastés, était devenue la caution du domaine d'extension des nations et la justification de leurs frontières.

Face au développement de la linguistique allemande (François 2017), en 1852, le Ministre de l'Instruction Publique de Napoléon III, Hippolyte Fortoul, avait imposé la création à la faculté des lettres de Paris d'une chaire de grammaire comparée. Confié à Charles-Benoît Hase, qui avait été le précepteur d'allemand du futur empereur et en remerciement de ses services, le cours dispensé à la Sorbonne ne fut guère illustré par son titulaire qui se contenta d'y répéter ses considérations sur le grec et accessoirement le latin. Il avait obtenu la prébende parce que celui qui avait été pressenti pour en remplir l'office avait décliné l'offre. Adolphe Regnier, précepteur du comte de Paris sous la Monarchie de Juillet et probablement le meilleur sanscritiste français depuis la disparition en 1852 d'Eugène Burnouf, refusait de prêter le serment à l'Empereur requis de la part de tout fonctionnaire. La réitération de ce refus devait laisser à Bréal l'accès à la chaire du Collège de France une douzaine d'années plus tard.

Sous l'impulsion du Ministre de l'Instruction nommé en 1863, Victor Duruy, une série d'initiatives ont révolutionné le champ de la linguistique. Duruy incitait les rares savants comparatistes (Renan, Egger, Bréal, Paris...) à investir la Société de Linguistique de Paris (SLP) transformant cette société d'amateurs polygraphes férue d'exotisme et d'ethnographie en une préfiguration de l'ÉPHÉ (Bergounioux 1996). Les nominations de Bréal et de Gaston Paris au Collège de France étaient préparées par des suppléances avant d'être confirmées. En même temps, la publication de la traduction de la grammaire de Bopp était financée sur fonds d'état. L'acte essentiel est resté la création de la IV^e section, « sciences historiques et philologiques », de l'École Pratique des Hautes Études en 1868 (Anonyme 1893). Une direction d'études en grammaire comparée a été confiée à M. Bréal, dont sont détachées la grammaire comparée des langues romanes et la philologie grecque et latine. Les facultés de lettres (le regroupement des facultés en universités n'est intervenu qu'en 1896) étaient dans un premier temps tenues à l'écart de ce remodelage.

Dans le désarroi qui a suivi la défaite de 1870, un second train de réformes a été mis en place qui tentait de reproduire les contenus dispensés à l'ÉPHÉ dans les universités en y introduisant une part de

recherche. En dépit du recrutement de quelques comparatistes, la linguistique historique n'a pas trouvé en France son public et le renouveau insufflé par l'enseignement de Saussure lors de son séjour à Paris n'est guère allé au-delà de la formation de quelques élèves, brillants (A. Meillet, M. Grammont) mais peu nombreux.

Michel Bréal, après son intégration à l'ÉNS, s'est engagé dans la préparation d'une agrégation qui le destinait à devenir professeur de lycée, conformément à la vocation de l'établissement (Bergounioux, 2000). Au terme du stage préparatoire obligatoire d'un an durant lequel il a été affecté à Strasbourg, il est diplômé en 1857. La décision ministérielle de recruter un jeune normalien germanophone (ce qu'était, par ses origines alsaciennes, Bréal) pour qu'il suive une formation en grammaire historique l'a conduit cette même année à prendre ses inscriptions à l'Université de Berlin auprès de F. Bopp et de l'indianiste Albrecht Weber. A son retour, il a été affecté pour la forme au département des manuscrits orientaux de la Bibliothèque Nationale, le temps de rédiger ses thèses soutenues en 1863. *Hercule et Cacus* traitait d'un sujet à la mode, comme l'indique le sous-titre : *Etude de mythologie comparée*. La thèse en latin ne concernait pas non plus directement la grammaire comparée : *De Persicis nominibus apud scriptores Graecos* (Desmet & Swiggers 1995).

2. La Grammaire comparée de Bopp et sa traduction

Bréal a introduit la grammaire de Bopp en France en la traduisant, en la préfaçant, en l'annotant et en signalant son existence dans ses cours au Collège de France et dans les périodiques savants. Au moment où il fait le choix de deuxième édition de la *Grammaire comparée*, Bopp est en train de préparer une troisième édition dont Bréal ne semble pas avoir pris connaissance. Surtout, de nouveaux travaux avaient déjà porté au-delà de cette œuvre fondatrice la maîtrise du domaine, en particulier le *Compendium der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen* d'A. Schleicher paru en 1861-1862. Le choix d'en rester à Bopp revenait à accuser d'emblée une trentaine d'années de retard sur les progrès accomplis.

A titre de repère, on date le début de la grammaire comparée de la publication en 1816 d'*Über das Conjugationssystem der Sanskritsprache* de Bopp où est exposée la concordance des morphèmes de conjugaison du sanscrit rapprochés du latin, du grec, de l'iranien ancien et des langues germaniques. Dans les langues indo-européennes, la netteté de l'opposition verbo-nominale et l'accumulation des affixes flexionnels au début (redoublement) et

surtout à la fin des radicaux verbaux conduisait à privilégier une observation portant sur ces unités.

La méthode que Bopp a fixée à vingt-cinq ans (il est né en 1791) a déterminé ses recherches ultérieures. Il en a reproduit les orientations dans les éditions successives de sa *Grammaire* et il en a défendu les principes dans *Vocalismus* (1836) où il a critiqué la théorie de l'alternance vocalique exposée par Grimm. Ainsi, alors que le nombre de langues prises en considération pour l'établissement des correspondances s'est constamment accru, on ne saurait déceler de véritable rupture dans la façon de procéder qui, partant d'une interprétation phonétique des écritures, résout les mots en autant de morphèmes qu'il y a de syllabes voire de phonèmes.

Bopp a conçu la composition de la *Grammaire comparée* comme la clé de voûte de son œuvre. C'est à elle qu'il a réservé l'essentiel de ses efforts, y consignant certaines de ses découvertes au risque de perturber l'équilibre des chapitres et d'égarer le lecteur dans son effort d'appréhension globale. La première édition a commencé à paraître en 1833 et cinq autres tomes suivront en 1835, 1842, 1847, 1849, 1852. Comme l'indique son titre, *Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Zend, Griechischen, Lateinischen, Litthauischen, Gotischen und Deutschen*, elle reprend les cinq langues de l'essai sur la conjugaison en ajoutant le gotique et le lithuanien. En cours de publication, dès le second volume, Bopp a complété avec des éléments sur le vieux-slave.

De 1856 à 1861, ce qui correspond en partie au séjour de Bréal à Berlin, paraît la seconde édition révisée (« zweite gänzlich umgearbeitete Ausgabe »). Imprimée quatre ans après la sortie du dernier volume de la première édition, l'ouvrage étend, dans son titre, la liste des langues concernées, confirmant la présence du vieux-slave et ajoutant l'arménien entre le zend et le grec. Cette révision inclut les résultats des études de Bopp sur les langues germaniques (1836), celtiques (1839), baltes (1853, sur le vieux-prussien) et l'albanais (1854), en laissant de côté les essais sur les langues malayo-polynésiennes (1840) et le géorgien (1846).

Bien qu'il ait profondément remanié le contenu de sa *Grammaire*, Bopp a conservé le plan d'ensemble adopté dans la première édition, notamment la numérotation des paragraphes dont certains, par suite des additions, couvrent plusieurs pages. Il réussit à se démarquer des attendus de la grammaire traditionnelle, aristotélicienne, en recourant aux études indiennes. Pour lui, la phonétique a pour fin d'assigner aux lettres une valeur sonore – le rôle insuffisant d'abord réservé à l'accentuation en est un symptôme. La phonétique expérimentale, apparue dans les années 1870, n'a pas eu d'effet sur la *Grammaire comparée* qui a contribué à sa reconnaissance dans le champ de la

linguistique. Bopp a porté son attention préférentiellement sur la morphologie, jusqu'à encourir le reproche d'un excès de segmentation dans les mots. Les autres domaines l'intéressaient moins : la syntaxe reste un des points faibles du comparatisme jusqu'à ce que Delbrück traite cette question de façon détaillée. Bréal regrette qu'aucune théorie du sens ne soit envisagée : dès la première leçon d'intronisation dans sa chaire au Collège de France, il se propose d'y remédier (1868a).

3. Les introductions de Bréal

Une plaquette, éditée en 1864, et un article, paru en 1868 dans les *Mémoires de la S.L.P.*, qui reprennent deux cours prononcés au Collège de France, reflètent l'orientation générale du travail entrepris par Bréal. Le développement des idées se trouve principalement dans les introductions à la *Grammaire comparée*.

3.1 L'introduction du tome I

Il y a une différence de présentation entre l'introduction du tome I et celle des volumes II à IV où Bréal reprend le découpage en chapitres de Bopp avec des commentaires. Le tome V est composé de deux tables analytiques, l'une phonétique (valeur sonore des lettres des différents alphabets) et l'autre morphologique (essentiellement pour les flexions) et d'un d'index des mots composés par Francis Meunier en reprenant le modèle de l'édition allemande rédigé par Carl Arendt.

L'introduction du tome I est divisée en six parties notées en chiffres romains :

- I (p. 1-8) expose les principes sur lesquels se fonde l'école comparatiste par opposition aux travaux de la grammaire qui se sont faits jusqu'alors ;
- II (p. 8-15) retrace la carrière de Bopp jusqu'à son essai sur la conjugaison ;
- III (p. 15-30) présente la découverte du sanskrit en Europe, l'interprétation de Schlegel et la nouveauté de la démarche de Bopp en 1816 ;
- IV (p. 30-38) donne la suite de la carrière de Bopp jusqu'à la première édition de la *Grammaire comparée* ;
- V (p. 38-46) explique la double nature de cette grammaire, à la fois historique et comparée, et fait état de certaines critiques de Bréal ;

VI (p. 46-57) montre le déploiement du comparatisme sur d'autres langues et d'autres familles, insiste sur la prise en compte de la prosodie et sur le perfectionnement continu de la méthode et termine en montrant l'ancrage universitaire de la discipline.

Tout en ne ménageant pas les éloges rendus à son ancien professeur, Bréal formule trois critiques :

- 1) La morphologie constitue l'essentiel de l'ouvrage mais la syntaxe reste à peu près absente.
- 2) Le rôle accordé au sanskrit dans la comparaison est exagéré, par exemple lorsqu'il est dit :

« § 309. Le nom de nombre "deux". En sanscrit, le thème déclinable est *dva* : naturellement les flexions sont celles du duel. De *dva*, le gothique fait *tva* (§ 87) (...). »

La formulation pourrait laisser entendre que le sanskrit représenterait la langue primitive.

- 3) Les emprunts aux grammairiens indiens ne sont pas toujours signalés explicitement.

Cette préface tranche avec les suivantes parce qu'elle est un exposé de l'ensemble de l'œuvre. Rien de spécifique n'est avancé concernant ce premier tome qui comprend, outre les deux préfaces données par Bopp pour la première et la deuxième édition, trois parties :

- une présentation des quatre alphabets qui ne sont pas familiers au lecteur (sanskrit, zend, germanique et slave) avec des remarques sur le gouna, les accents sanscrits et les modifications phonotactiques ;
- une distinction entre flexions et racines, Bopp précisant que celles-ci resteront en dehors de son étude ;
- une analyse de la « formation des cas » qui, après un exposé général sur les marques, détaille la forme que prennent les huit cas au singulier (le duel et le pluriel sont traités dans le tome II).

3.2 Les introductions des tomes II, III et IV

L'introduction du tome II est destinée à rattraper le silence sur le contenu du tome I puisqu'elle reprend, avec une certaine distance, les trois questions déjà traitées : l'interprétation phonétique des alphabets, le statut des racines (Bréal 1867) et une présentation du substantif. La partie consacrée à la phonétique (p. 1-18) s'ouvre sur des exemples latins et grecs avant d'étendre la comparaison au sanscrit (p. 8). Suivent quelques considérations de méthode, où la linguistique est rapprochée des sciences expérimentales, avant que la question de la

reconstruction ne soit envisagée. Les limites d'une application des enseignements de la phonétique physiologique dans le comparatisme sont mentionnées. Puis Bréal confronte les propositions de Bopp, de Schleicher et de Grimm et, après avoir indiqué quelques unes de ses réserves, il conclut sur les apports de Bopp dans les domaines slave et celtique en particulier.

Les racines (p. 19-29) sont distribuées en deux classes, « prédictives » (à valeur référentielle) qui forment les noms, et « indicatives » (flexionnelles, à valeur énonciative) qui sont déterminantes pour la formation des verbes. Elles sont caractérisées par leur hermétisme, ne se modifiant que par redoublement, renforcement et nasalisation, le noyau vocalique restant constant – une réponse aux propositions de Grimm. La déclinaison et la conjugaison se réalisent par affixation et elles contribuent à la néologie par dérivation.

La partie concernant le substantif (p. 30-38) s'ouvre sur une critique du sanscrito-centrisme de Bopp qui s'est aligné trop fidèlement, selon Bréal, sur le classement édicté par les grammairiens indiens. Suit un hommage appuyé à Bopp pour l'explication du rôle de l'élément thématique qu'il a avancée ; il est présenté comme le véritable inventeur de cette notion. La conclusion du tome I acquittait une dette de reconnaissance pour les prédécesseurs immédiats de Bréal en France et pour ses commanditaires, celle du tome II, à partir de paragraphes consacrés aux transferts morphologiques (les marques pronominales devenant casuelles, les unités autonomes devenant des affixes), est un plaidoyer pour un rééquilibrage des analyses entre l'étude du sens et l'étude des formes. Les progrès de l'observation des formes n'auraient pas trouvé leur équivalent dans l'analyse du sens. Ce tome II paraît l'année même où, le 7 décembre, à la réouverture du cours de grammaire comparée, Bréal prononce sa leçon sur « Les idées latentes du langage » qui est reprise en 1877 dans les *Mélanges de mythologie et de linguistique*.

Les introductions des tomes III et IV résument et commentent l'ouvrage, resitué dans le contexte des avancées de l'époque, avec des critiques ponctuelles. Bréal déclare qu'il a renoncé à une mise en perspective plus large qu'il avait envisagée quand il écrivait dans le tome I : « Peut-être essayerai-je plus tard, si nul autre n'entreprend cette tâche, de donner un commentaire critique sur quelques parties de la Grammaire comparée de M. Bopp. » (Bréal 1866 : LVI). Il ne subsiste de cette ambition que la conclusion du tome IV :

Puisse la France prendre une part de plus en plus large à ces belles et fécondes recherches ! En renouvelant le vœu que nous formions au commencement du tome premier, nous n'exprimons pas cette fois une simple espérance : des

signes non équivoques permettent de penser que l'étude comparative des langues indo-européennes est en voie de développement dans notre pays. (Bréal 1872 : XXXI-XXXII)

3.3 Les critiques de Bréal

Bréal a fait état, au fil de ses introductions, de plusieurs critiques dont aucune, à notre connaissance, ne lui est propre. Il s'agit le plus souvent de la reprise de discussions qui avaient commencé en Allemagne et dont il se faisait l'écho. On relève :

- *au tome I*, l'absence de la syntaxe (I, xli-xlii), le sanscritocentrisme (I, xliii-xliv), des emprunts non signalés aux grammairiens indiens (I, xlv), la méconnaissance des travaux de Zeuss sur le celtique (I, xlvii) et l'inclusion des langues malayo-polynésiennes et du géorgien dans la famille indo-européenne (I, xliii) ;
- *au tome II*, le caractère controuvé et incertain de certains résultats (II, xvi) et la façon dont Bopp a conçu le classement des substantifs (II, xxix) ;
- *au tome III*, l'interprétation du degré de comparaison (III, xiv sq.), l'équivalence postulée entre l'adjectif possessif et le génitif (III, xxxvi), la prise en compte insuffisante du rôle de l'accent dans les transformations (III, xlvi) et l'analyse du parfait grec (III, lxiii-lxiv) ;
- *au tome IV*, la référence au sanscrit afin d'expliquer des formes latines justiciables d'une analyse interne (IV, xvi-xvii), les réticences à admettre des suffixes désémanés et des lettres euphoniques (IV, xxi) et le caractère sommaire de la présentation des « indéclinables » (IV, xxvii-xxx).

Sur chacun de ces points, il est probable que plusieurs auteurs de ce temps pourraient être cités. Au fil de ses introductions, Bréal convoque plus d'une centaine de linguistes dont, mentionnés plus de dix fois, August Schleicher (22), Georg Curtius (18), Theodor Benfey (17), Adalbert Kuhn (15), Friedrich Schlegel et August Pott (14), Jakob Grimm (11) et Wilhelm Paul Corssen (10). Quatre de ces auteurs méritent une attention particulière. Alors que Schlegel est convoqué pour illustrer la rupture entre une philosophie du sanscrit et la démarche philologique de Bopp, que d'autres apparaissent en fonction de leur domaine de spécialité (Corssen pour le latin, Curtius pour le grec, Benfey pour le sanscrit...), Kuhn, Schleicher, Pott et Grimm occupent une position éminente, au-delà de leur contribution à l'extension du domaine indo-européen par des monographies qui ont fait date, celle de Grimm pour les langues germaniques (1822) et celle de Schleicher pour les langues baltes.

A. F. Pott est avant tout le maître de l'étymologie indo-européenne, c'est-à-dire d'un domaine que Bopp avait d'emblée exclu de son champ d'investigation : l'interprétation du sens des « racines ». A. Kuhn est considéré comme l'initiateur du fourvoiement de la linguistique historique dans la mythologie comparée. A. Schleicher est resté célèbre pour sa théorie naturaliste et son essai de reconstruction du proto-indo-européen illustré par la rédaction d'une fable. À J. Grimm, Bréal rend l'hommage d'avoir surpassé Bopp dans la compréhension phonétique des phénomènes. C'est à partir de ses hypothèses sur le vocalisme que les débats ont été les plus vifs et c'est le seul, avec E. G. Graff, à qui Bopp a jugé nécessaire de consacrer deux articles parus dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin (classe historique)* – *Annales de critique scientifique* en 1827 et recueillis dans un livre, *Vocalismus* (Bopp 1836).

4. Bopp vs Grimm

De tous les savants avec lesquels Bopp a entretenu un dialogue à travers son ouvrage, Jakob Grimm est le plus souvent interpellé. Dans la préface de la première édition, il s'en justifiait par avance :

J'ai accordé une attention toute particulière aux langues germaniques : je ne pouvais guère m'en dispenser si, après le grand ouvrage de Grimm, je voulais encore enrichir et rectifier en quelques endroits la théorie des formes grammaticales, découvrir de nouvelles relations de parenté ou définir plus exactement celles qui étaient déjà connues, et consulter sur chaque point, avec autant d'attention que possible, les autres idiomes de la famille, tant asiatiques qu'européens. En ce qui concerne la grammaire germanique, j'ai pris partout pour point de départ le gothique, que je place sur la même ligne que les langues classiques anciennes et que le lithuanien. (Bopp 1866 : 9-10)

Bréal cite Grimm une dizaine de fois. Bopp le mentionne explicitement plus de deux cents fois avec une concentration des références dans les paragraphes consacrés aux langues germaniques et dans ceux où la phonétique joue un rôle important, en particulier pour tout ce qui touche à la question de l'apophonie.

4.1 Les arguments de Bopp

A la fin de la préface de la première édition, datée de mars 1833, Bopp a tenu à souligner son désaccord avec Grimm :

En général, la grammaire germanique reçoit une vive lumière de la comparaison avec le système des voyelles indiennes, lequel est resté, à peu d'exceptions près, à l'abri des altérations que l'influence des consonnes et d'autres causes encore produisent habituellement. C'est par cette comparaison que je suis arrivé à une théorie de l'apophonie (ablaut) qui s'éloigne très notablement de celle de Grimm. En effet, j'explique ce phénomène par des lois mécaniques, au lieu que chez Grimm il a une signification dynamique (§§ 6, 489, 604). (Bopp 1866 : 9-10 note)

Le point de départ de la réfutation est emblématique du sanscritocentrisme avec l'ambition de revaloriser les langues germaniques par rapport au latin et au grec. L'opposition entre « lois mécaniques » et « signification dynamique » a laissé incertain le traducteur. Elle se retrouve à l'identique dans l'opposition avec les autres langues, en particulier les langues sémitiques (Bopp 1866 : 3 ; 228-230), avant que ne soit proféré ce jugement :

Nous accordons d'ailleurs volontiers le premier rang à la famille indo-européenne, mais nous trouvons les raisons de cette prééminence, non pas dans l'usage de flexions consistant en syllabes dépourvues de sens par elles-mêmes, mais dans le nombre et la variété de ces compléments grammaticaux, lesquels sont significatifs et en rapport de parenté avec des mots employés à l'état isolé ; nous trouvons encore des raisons de supériorité dans le choix habile et l'usage ingénieux de ces compléments, qui permettent de marquer les relations les plus diverses de la façon la plus exacte et la plus vive ; nous expliquons enfin cette supériorité par l'étroite union qui assemble la racine et la flexion en un tout harmonieux, comparable à un corps organisé. (Bopp, 1866 : 230)

La « syllabe » comme entité à voyelle fixe et l'adjonction de « compléments grammaticaux » comme expansion excluent la possibilité d'alternances vocaliques internes motivées par la morphologie. Cette note revient sur ce qui avait été dit précédemment du gouna :

Les grammaires sanscrites de mes prédécesseurs ne donnent aucun renseignement sur la nature de ces changements des voyelles : elles se contentent d'en marquer les effets. C'est en rédigeant la critique de la Grammaire allemande de Grimm que j'ai aperçu pour la première fois la vraie nature de ces gradations, le caractère qui les distingue l'une de l'autre, les lois qui exigent ou occasionnent le gouna, ainsi que sa présence en grec et dans les langues germaniques, surtout en gothique. (Bopp 1866 : 69)

Dans le tome III, désavouant Grimm sur la nature de l'alternance *a/i* dans les verbes germaniques et sur le caractère premier du *i*, Bopp oppose la priorité du sanscrit et la présence d'un *a* dans les racines typique de l'alpaïsme. Il précise : « Ce n'est donc pas seulement parce qu'au gothique *sat* "je fus assis", *band* "je liai" correspondent, en sanscrit, des verbes ayant un *a* radical que je crois devoir combattre l'explication de J. Grimm. » (Bopp 1869 : 240), en ajoutant cinq arguments :

1. l'ampleur des concordances en sanscrit,
2. la nécessité d'un *a* pour justifier la forme causative du verbe,
3. la présence du *a* dans les dérivés nominaux des verbes, i.e. sans valeur temporelle,
4. « dans toute la famille des langues indo-européennes, on ne citerait pas un exemple d'une relation grammaticale qui soit exprimée par le changement de la voyelle radicale » (Bopp, 1869 : 240),

5. le marquage du passé par le redoublement qui exclut l'usage de l'ablaut dans cette fonction.

L'apophonie, selon Bopp, est étrangère au domaine indo-européen : elle doit rester la marque élective des langues afro-asiatiques.

4.2 L'opinion de Bréal

Bréal a bien repéré la difficulté que soulevait le traitement de l'alternance vocalique – qui, selon des perspectives radicalement différentes, a motivé des contributions fondamentales de Baudouin de Courtenay (1895), le premier article de Boas (1889) et, bien sûr, le *Mémoire* de Saussure (1879). Voici ce qu'il écrit dans l'introduction du tome I :

Si M. Bopp a frayé la route en tout ce qui touche à l'explication des flexions, Jacob Grimm est le vrai créateur des études relatives aux modifications des sons. (...) Allant plus loin encore, il avait analysé la partie la plus subtile du langage, savoir les voyelles, et ramené à des séries uniformes, qu'il compare lui-même à l'échelle des couleurs, les variations dont chaque voyelle allemande est susceptible. Mais ici il se trouva, sur un point capital, en désaccord avec M. Bopp. Ce n'est pas le lieu d'exposer la théorie de Grimm sur l'apophonie (*ablaut*) : il nous suffira de dire que, non content d'attribuer à ces modifications de la voyelle une valeur significative, il y voyait une manifestation immédiate et inexplicable de la faculté du langage. M. Bopp combattit cette hypothèse comme il avait combattu la théorie de Frédéric Schlegel sur l'origine des flexions. Il s'attacha à montrer, par la comparaison des autres idiomes indo-européens, que l'apophonie, telle qu'elle existe dans les langues germaniques, n'a rien de primitif, que les modifications de la voyelle n'entraînaient, à l'origine, aucun changement dans le sens, et que ces variations du son étaient dues à des lois d'équilibre et à l'influence de l'accent tonique. (Bréal 1866 : XXXV-XXXVI)

Finalement, quel est l'avis de Bréal sur ce débat au moment où il rédige l'introduction du premier tome ? Voyant dans « dans l'illustre germaniste le plus délicat et le plus séduisant des narrateurs » (Bréal 1866 : 35), ce qui paraît un compliment à double tranchant, et après lui avoir rendu hommage pour sa découverte du *Lautverschiebung* (qui n'est pas autrement expliqué à cet endroit), il mentionne sa théorie de l'apophonie en rappelant l'opposition de Bopp à qui il laisse le dernier mot : « (...) que les modifications de la voyelle n'entraînaient, à l'origine, aucun changement dans le sens, et que ces variations du son étaient dues à des lois d'équilibre et à l'influence de l'accent tonique. » (Bréal 1866 : 36)

Dans le tome II, il oppose la personnalité des deux protagonistes et l'on perçoit dès alors vers lequel penche sa préférence :

Grammairien avant tout, plus désireux de pénétrer dans le mécanisme du langage que de décrire les faits qui en modifient l'aspect extérieur, M. Bopp ne montre pas pour l'histoire des sons cette curiosité complaisante, cette

passion désintéressée qui fait accumuler à J. Grimm, dans sa Grammaire allemande, des pages entières d'exemples pour un changement phonique, et qui lui a fait écrire un volume sur les transformations des voyelles. (Bréal 1868 : XV-XVI)

Dans le tome III (1869), il confirme son ralliement à Bopp :

On sait que les verbes allemands se divisent en deux grandes catégories, suivant qu'ils forment leur parfait par le changement de la voyelle radicale, ou selon qu'ils adjoignent simplement au thème verbal la syllabe *te*. (...) Jacob Grimm montra d'abord que c'était là l'ancienne formation du verbe germanique, et que ces changements de voyelle, qui s'étendent aux dérivés nominaux, constituent le ressort essentiel de la grammaire allemande. (...) Allant plus loin, il crut reconnaître dans le changement de la voyelle (*ablaut*) un organisme primitif destiné à marquer le changement de sens, par un accord entre le son et l'idée aussi ancien que la parole humaine. Comme l'*ablaut* ou *apophonie* déploie d'autant plus de variété, comme les verbes forts deviennent d'autant plus nombreux qu'on remonte plus haut dans l'histoire des idiomes germaniques, le caractère primordial du phénomène paraissait incontestable aux yeux de Grimm. C'est cette théorie que Bopp combattit au nom de la grammaire comparative. Il montra que dans les prétérits cités par Grimm, le changement de la voyelle n'était nullement destiné à marquer le passé. (...) Quoique sur bien des points le phénomène de l'apophonie présente encore des obscurités, les remarques de M. Bopp sont d'une importance capitale pour l'explication *mécanique* des idiomes. (...) Elles font voir comment des changements de pure forme peuvent devenir significatifs, et comment un certain nombre de faits sans lien réel peuvent être instinctivement assemblés en système. Il n'est pas douteux que les dialectes germaniques ont su tirer parti d'un changement de son auquel le reste de la famille s'est à peu près montré indifférent ; il est certain qu'ils l'ont fait tourner à l'avantage de la pensée, et qu'aujourd'hui, la plupart des désinences s'étant émoussées ou perdues, le redoublement ayant disparu, l'apophonie est devenue pour les verbes forts la marque distinctive du prétérit. (Bréal 1869 : LXV-LXVIII)

Pour compléter ce commentaire, on peut se reporter aux notes insérées dans les tomes I et III. La plus importante – et l'endroit où elle apparaît suffirait à le confirmer – concerne « les lois physiques et mécaniques », un syntagme équivalant à « phonétique » qui n'apparaît qu'à trois reprises dans ce premier tome et toujours au moment de conjecturer la valeur sonore d'une lettre. Voici l'éclaircissement terminologique proposé :

Nous donnons, d'après une communication écrite de l'auteur, l'explication des mots *physique*, *mécanique* et *dynamique* : « Par lois *mécaniques*, j'entends principalement les lois de la pesanteur (§§ 6, 7, 8), et en particulier l'influence que le poids des désinences personnelles exerce sur la syllabe précédente (§§ 480, 489, 604). Si, contrairement à mon opinion, l'on admet avec Grimm que le changement de la voyelle dans la conjugaison germanique a une signification grammaticale, et si, par exemple, l'*a* du prétérit gothique *band* « je liai » est regardé comme l'expression du passé, en opposition avec l'*i* du présent *binda* « je lie », on sera autorisé à dire que cet *a* est doué d'une force *dynamique*. Par lois *physiques*, je désigne les autres règles de la grammaire et notamment les lois phoniques. Ainsi quand on dit en sanscrit *at-ti* « il mange »

INTRODUIRE LE COMPARATISME EN FRANCE

au lieu de ad-ti (de ta racine *ad* « manger »), le changement d'un *d* en *t* a pour cause une loi physique. » (Bopp, 1866, 1n)

A s'en tenir à ce bref résumé, les lois *dynamiques* correspondraient à l'ablaut et elles sont exclues par Bopp des schémas d'explication admissibles pour l'indo-européen. Les lois *mécaniques* s'apparentent à la métaphonie et elles font l'hypothèse que l'ablaut n'est qu'une réinterprétation a posteriori de l'Umlaut. Dans ces deux cas, la transformation opère à distance à l'intérieur du mot conçu comme une unité accentuelle agrégeant une racine et un ou plusieurs morphèmes. Quant aux lois *physiques*, elles désigneraient l'assimilation par l'effet du contact entre segments.

Loi dynamique : Ablaut ou apophonie (chez Grimm)

Loi mécanique : Umlaut ou métaphonie (Bopp)

Loi physique : Assimilation

5. Bréal vs Grimm : l'article de *La Revue de Paris*

En 1907, Bréal publie son premier article consacré à la phonétique : « La loi de Grimm ». Il choisit paradoxalement de le faire paraître dans un périodique destiné au public cultivé, la *Revue de Paris*. Dès les premières lignes, le ton est donné :

Je ne sais en linguistique rien de plus ingénieux, mais on peut bien dire aussi, dans la forme que son auteur lui a donnée, rien de plus artificiel que la théorie connue en Allemagne sous le nom de *Lautverschiebung* ou substitution des consonnes germaniques. (Bréal 1907 : 52)

Après avoir souligné le succès rencontré par la découverte de Grimm, et indiqué en note que R. Rask l'avait précédé et qu'il avait fallu attendre K. Verner (deux Danois, donc) pour en raisonner les exceptions, Bréal élève une suspicion : « il est l'un des pères, l'un des maîtres, et, pour dire le mot, l'un des créateurs du patriotisme allemand. Aussi, en tout ce qui, de près ou de loin, peut intéresser le nom germain, ses vues ont besoin de contrôle. » (Bréal, 1907 : 53). Suit un résumé de la loi de Grimm (53-54) et un aperçu de l'explication qu'en a proposée son inventeur selon Bréal :

On demandera : Pourquoi cette révolution ? Il est difficile naturellement de rien affirmer. Mais l'auteur de la *Deutsche Grammatik* ne serait pas éloigné de penser à une cause psychologique. Au moment de commencer leur lutte avec l'empire romain, les tribus germaniques, dans le sentiment de leur force, ont ainsi modifié leur langage. (Bréal 1907 : 54)

La présentation de la deuxième mutation consonantique appelle trois objections de Bréal à l'encontre d'une hypothétique force transcendante évoquée par Grimm (« *eine gleichsam ausserhalb Gewalt* ») :

1. Elle établit entre les consonnes une solidarité purement imaginaire.

2. Elle transforme en événement isolé une transformation constante de nature physiologique.
3. Avec les dénominations de « consonne douce » et de « consonne aspirée », elle crée de la confusion. (Bréal 1907 : 56)

Ces trois points sont développés dans l'article. Pour le premier, qui concerne la reconnaissance de la structure consonantique comme interdépendance entre les unités et solidarité de leur transformation, Bréal conclut :

On doit donc reconnaître que les consonnes germaniques ont suivi une marche uniforme, qu'elles ont obéi à une même tendance, et que cet apparent circuit, cette apparente succession des lettres se remplaçant l'une l'autre, existe, non dans les faits, mais seulement dans l'imagination de l'observateur. (Bréal 1907 : 57)

L'usage de « lettres » au lieu de phonèmes, ou de sons de langage, trahit les faiblesses du raisonnement. Plus loin, Bréal avance que le *Lautverschiebung* ne peut provenir que d'un contact de langues et, puisqu'il est apparu dans un seul groupe des langues indo-européennes, il suppose la contamination d'une famille de langues non apparentée. Il évoque l'influence de l'étrusque en mentionnant, à l'appui de cette hypothèse, une absence d'opposition entre sourdes et sonores dans cette langue. Il identifie la réduction de la durée de la sonorisation (*voice onset time*) dans les langues germaniques à la perte d'une distinction, transformant une variation phonétique entre les langues en propriété phonologique d'une langue particulière.

Après avoir imputé à une forme de nationalisme et à un « grain de mysticisme » (p. 64) la théorie de Grimm, après avoir souligné le caractère peu musical de l'allemand (un argument qui devait enchanter ses lecteurs), Bréal rend hommage au folkloriste, mythologue et linguiste qui « restera considéré comme l'un des pères de la philologie moderne ».

Conclusion

La façon dont Bréal a retranscrit la discussion entre Bopp et Grimm, soit dans ses introductions, soit en note, témoigne de sa difficulté à analyser le versant sonore du langage en termes de système. Comme Bopp, il continue à penser suivant une orientation philologique, à partir des « lettres », et son intérêt pour la phonétique lui fait préférer la matérialité acoustique à l'organisation structurale. S'il a hésité à prendre parti dans l'introduction du tome I (1866), il manifeste une incompréhension grandissante qui se révèle au tome III (1869). Ayant refusé de suivre les néo-grammairiens, à l'âge de soixante-quinze ans, il étend ses réticences sur le système vocalique

de Grimm à ses lois consonantiques. La phonétique n'est plus qu'une matière fluctuante, variable, le matériau changeant dans lequel se concrétise la pensée qu'étudie, dans les mots, la sémantique (1897).

Références

- [ANONYME] (1893) *L'École pratique des Hautes Études (1866-1893). Documents pour servir à l'histoire de la section des sciences historiques et philologiques*, Paris, E. Bouillon.
- BAUDOUIN DE COURTENAY, J. (1895), *Versuch einer Theorie phonetischer Alternationen*, Strasbourg, Trübner.
- BERGOUNIOUX, G. (1996), Aux origines de la Société de Linguistique de Paris (1864-1876), *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XCII, 1, 1-26.
- BERGOUNIOUX, G. (2000), *Bréal et le sens de la Sémantique*, Orléans, Presses Universitaires.
- BOAS, F. (1889), On alternating sounds, *American Anthropologist*, Jan., 47-53.
- BOPP, F. (1816), *Über das Conjugationssystem der Sanskritsprache*, Francfort, Andreaischen Buchhandlung.
- BOPP, F. (1836), *Vocalismus, oder sprachvergleichende Kritiken*, Berlin, Nicolaischen Buchhandlung.
- BOPP, F. (1833-1852), *Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Zend, Griechischen, Lateinischen, Litthauischen, Gotischen und Deutschen*, Berlin, F. Dümmler.
- BOPP, F. (1866-1874), *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, Paris, Imprimerie Impériale / Imprimerie Nationale.
- BREAL, M. (1863), *Hercule et Cacus. Etude de mythologie comparée*, Paris, A. Durand.
- BREAL, M. (1863), *De Persicis nominibus apud scriptores Graecos*, Paris, A. Durand.
- BREAL, M. (1864), *De la méthode comparative appliquée à l'étude des langues*, Paris, Baillière.
- BREAL, M. (1867), Des racines, *Revue archéologique*, 16, 262-268 [Extrait de la préface du tome II de la *Grammaire comparée* de Bopp].
- BREAL, M. (1868a), Les progrès de la grammaire comparée. Leçon faite au Collège de France pour la réouverture du cours de grammaire comparée le 9 décembre 1867, *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris I*, 267-294.
- BREAL, M. (1868b), *Les idées latentes du langage*, Leçon faite au Collège de France pour la réouverture du cours de grammaire comparée le 7 décembre 1868, Paris, Hachette.

LE DIALOGUE ENTRE LINGUISTES ALLEMANDS ET ETRANGERS

- BREAL, M. (1877), *Mélanges de mythologie et de linguistique*, Paris, Hachette.
- BREAL, M. (1897), *Essai de sémantique*, Paris, Hachette.
- BREAL, M. (1907), « La loi de Grimm », *Revue de Paris*, 6, 52-64.
- DESMET P. & SWIGGERS P. (1995), *De la grammaire comparée à la sémantique. Textes de Michel Bréal publiés entre 1864 et 1898*, Paris-Leuven, Peeters.
- ESPAGNE, M. & WERNER, M. (1990), *Philologiques I. Contribution à l'histoire des disciplines littéraires en France et en Allemagne*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.
- FRANÇOIS, J. (2017), *Le Siècle d'or de la linguistique en Allemagne. De Humboldt à Meyer-Lübke*, Limoges, Lambert-Lucas.
- GRIMM, J. (1822), *Deutsche Grammatik*, Göttingen, Dieterichschen Buchhandlung.
- RABAULT-FEUERHAHN, P. & TRAUTMANN-WALLER, C. eds. (2008), *Itinéraires orientalistes entre France et Allemagne, Revue germanique internationale* 7.
- SAUSSURE (DE), F. (1879), *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*, Leipzig, Teubner.
- SCHLEICHER, A. (1861-1862), *Compendium der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, Weimar, Hermann Böhlau.

Gabriel BERGOUNIOUX
Université d'Orléans
EA 4229 PRISME